

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le **04 DEC. 2018**

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales
Ridet : 120428.001

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

2, rue Félix Russeil – Port autonome
BP M2 – 98845 Nouméa cedex
Tél. : 24.37.45 - Fax : 25.11.12

Web : www.davar.gouv.nc – Mél : davar.sivap@gouv.nc

CS18-3320- **2685**

Note aux usagers

du Service d'inspection vétérinaire alimentaire et phytosanitaire

Objet : Information relative au déménagement des bureaux du SIVAP

Mesdames et Messieurs les usagers,
Mesdames et Messieurs les importateurs,
Mesdames et Messieurs les exportateurs,
Mesdames et Messieurs les déclarants en douane,

Nous vous informons du déménagement du Service d'inspection vétérinaire alimentaire et phytosanitaire à Païta, à compter du 16 janvier 2019. Les nouveaux locaux se situeront au complexe de protection zoo et phytosanitaire sis au 37 lotissement KSI, sur le même site que la quarantaine animale.

L'ensemble des activités est transféré à l'exception de celles relatives à l'inspection des voies maritimes et postales qui demeurent sur le site du port autonome, au 2 rue Félix Russeil à Nouville.

Le site du port autonome sera ouvert les 16 et 17 janvier de 7h30 à 9h00 et de 12h15 à 16h00 pour les seules activités liées aux contrôles frontaliers, et sera fermé le 18 janvier. Ces horaires d'ouverture au public seront désormais ceux en vigueur à compter du 21 janvier 2019, et les nouvelles coordonnées téléphoniques de l'accueil seront le 24.50.60.

Le site de Païta ouvrira au public à compter du 21 janvier 2019. Les horaires d'ouverture seront de 7h30 à 11h30 et de 12h15 à 16h00 et les coordonnées téléphoniques de l'accueil restent inchangées (24.37.45). Les activités suivantes y seront transférées :

- **Sécurité sanitaire des aliments** : mise à disposition et dépôt des documents administratifs (certificats d'exportation, déclarations d'activités ...), accueil des usagers sur rendez-vous, accueil des usagers sans rendez-vous de 14h à 16h, contrôle des véhicules frigorifiques de 14h à 16h.
- **Protection des végétaux** : dépôt des demandes d'autorisations administratives d'importation en matière de produits phytopharmaceutiques, dépôt des demandes d'autorisations administratives d'exportation en matière de drêches de santal, dépôt des demandes de dossiers d'agrément de substances actives et d'homologation de PPUAJ, dépôt des demande d'analyse de risque phytosanitaire, accueil des usagers.
- **CITES** : demandes et retraits de permis CITES, accueil des usagers sur rendez-vous, accueil des usagers sans rendez-vous de 9h00 à 11h00.

Les demandes d'informations pourront continuer à être transmises par voie électronique aux adresses courriel suivantes qui restent en vigueur :

- Sivap générique : davar.sivap@gouv.nc
- Administratif et finance : davar.sivap-baf@gouv.nc
- Exportations commerciales de denrées alimentaires : davar.sivap-export@gouv.nc
- Importations maritimes et postales : davar.sivap-ivmp@gouv.nc
- Importations aériennes : davar.sivap-iva@gouv.nc
- Protection des végétaux : davar.sivap-pv@gouv.nc
- CITES : cites@gouv.nc
- Quarantaine et santé animale : davar.sivap-qa@gouv.nc

Les coordonnées téléphoniques de vos interlocuteurs habituels demeurent inchangées.

Le SIVAP vous prie de l'excuser pour les désagréments occasionnés durant ce déménagement.

Le chef du service d'inspection
vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

